

ACCORD-CADRE
Entre
L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DE BAHIA, SALVADOR, BAHIA, BRÉSIL
Et
L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, FRANCE

CONSIDÉRANT le désir de l'Université Fédérale da Bahia et de l'Université de La Rochelle de collaborer, dans le cadre de différents programmes d'enseignement et de recherche, en vue d'améliorer la formation des ENSEIGNANTS ET DES étudiants des deux établissements;

CONSIDÉRANT la volonté commune des deux établissements de développer, au moyen de cette collaboration, leurs ressources d'enseignement et de recherche dans leurs domaines de compétence;

CONSIDÉRANT l'intérêt général d'encourager une telle collaboration internationale sur une base de réciprocité;

L'Université Fédérale de Bahia, représentée par son Président, Professeur Docteur Naomar Monteiro de Almeida Filho,

Et l'Université de La Rochelle, représentée par son Président, Professeur Gérard Blanchard,

Conviennent de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER - DOMAINES DE COOPÉRATION

Les domaines de coopération sont tout programme jugé d'intérêt mutuel par les deux établissements.

ARTICLE DEUXIÈME - MODES DE COOPÉRATION

1. Chaque programme de coopération fera l'objet d'un accord spécifique. Les activités suivantes sont envisagées:

- échanges de professeurs;
- échanges d'étudiants;
- activités conjointes de recherche;
- participation à des séminaires;
- échanges de documents scientifiques et d'enseignement;
- programmes conjoints de formation.

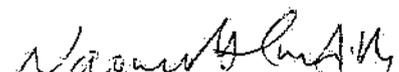
2. Toute entente spécifique fera état dans un terme additif des contributions des Parties, des modes de financement, de la portée précise du programme, de sa durée et de son mode de reconduction.
3. Chaque établissement désignera un responsable des programmes mis en oeuvre selon cet accord.
4. Chaque entente spécifique devra être approuvée par les autorités de l'un et l'autre établissement et par les autorités gouvernementales appropriées.

ARTICLE TROISIÈME - DURÉE ET PORTÉE DE L'ACCORD

La durée de cet Accord est de cinq ans à compter de sa signature. Il pourra être reconduit par consentement mutuel écrit des parties.

Les deux parties se réservent le droit de mettre fin à cet accord moyennant un préavis écrit de trois mois.

Le présent accord prendra effet au moment de sa signature par les deux Parties.


Naomar Monteiro de Almeida Filho
Président
Universidade Federal da Bahia

Gérard Blanchard
Président
Université de La Rochelle

Date: 21 JUL. 2009

Date: 29 JUIN 2009



TERME ADDITIF

Considérant l'accord-cadre de coopération interuniversitaire signé entre l'Universidade Federal da Bahia et l'Université de La Rochelle, cet avenant est signé pour l'année universitaire 2008/2009

PROJET KIRIMURE

Objet de l'accord entre les parties

Les élèves qui préparent le master mention *Informatique – spécialité jeux et médias interactifs numériques* doivent réaliser un stage obligatoire durant l'été 2009.

A ce titre, ils se rendront à l'Université Fédérale de Bahia pour participer au projet intitulé KIRIMURE, dont le responsable est le Dr. Adolfo Duran.

Ce projet ludo-éducatif sur la découverte du Brésil par les Portugais est subventionné par l'Etat, a pour objet de faire découvrir les cultures, les origines, les légendes, les mythes,...

Ce stage s'inscrit dans le cursus des étudiants qui devront réaliser un rapport de stage.

Financement

Pendant leur séjour au Brésil, les étudiants prendront à leur charge tous les frais inhérents à leur séjour : hébergement, nourriture, dépenses personnelles.

Déroulement

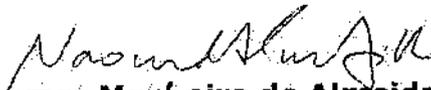
Les étudiants de l'ULR bénéficieront d'un accompagnement personnalisé à leur arrivée à l'UFBA/Salvador.

Durée du stage

Le stage se déroulera du 7 juillet au 11 septembre 2009

Elèves concernés :

Humberto Luiz da Silva Banderia
Antoine Guerchais


Naomar Monteiro de Almeida Filho
Reitor
Universidade Federal da Bahia


Gérard Blanchard
Président
Université de La Rochelle

Date: 21 JUL. 2009

Date: 29 JUIN 2009

